







VENTES IMMOBILIERES.

AUDIENCES DES CREDES.

Paris.

MAISON Etude de M. BELLAN, avoué à Paris, rue du Pont-de-Lodi, 5. — Adjudication au Palais-de-Justice, à Paris, le 24 juillet 1846, une heure de relevée, d'une Maison sise à Paris, rue de la Fidélité, 17. Superficie, 796 mètres environ. Revenu, 15,000 fr. environ. Mise à prix : 200,000 fr.

MAISON A BELLEVILLE Etude de M. QUILLET, avoué, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 83. — Adjudication le 22 juillet 1846, en l'audience des créances du Tribunal civil de première instance de la Seine, local et issue de l'audience de la première chambre, au Palais-de-Justice, à Paris. D'une Maison sise à Belleville, rue nouvelle Constatine, 9, sur la mise à prix de 8,000 fr., en sus des charges.

DEUX MAISONS Vente sur licitation, entre majeurs et mineurs, en l'audience des créances du Tribunal civil de la Seine, le samedi 1er août 1846, en deux lots qui ne seront pas réunis. 1° D'une Maison, avec jardin, sise aux Prés-St-Gervais, Grande-Rue, 34, canton de Pantin, arrondissement de St-Denis (Seine). 2° D'une autre Maison, avec ses dépendances, sise à Paris, rue de l'Hôtel-de-Ville, 46 et 48.

MAISON AUX THERNES Etude de M. ROUO, avoué à Paris, rue Richelieu, 17 bis. — Adjudication en l'audience des créances du Tribunal civil de la Seine, une heure de relevée, le mercredi 5 août 1846. D'une Maison en construction sise aux Thernes, commune de Neuilly-sur-Seine, rue de l'Arche-Triomphe, sur laquelle elle doit porter le n. 16, ensemble du terrain et contigu; le tout d'une contenance de 137 mètres 40 centimètres environ.

Mise à prix : 20,000 fr. S'adresser pour les renseignements : 1° A M. Rouo, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie de l'enchère, rue Richelieu, 17 bis; 2° A M. Chéron, avoué présent à la vente, rue de la Tixeranderie n. 13; 3° A M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18. (4776)

FONDS DE ROULAGE Etude de M. Em. GUÉDON, avoué à Paris, boulevard Poissonnière, n. 23. — Adjudication en l'étude et par le ministère de M. Dessaignes, notaire à Paris, place des Petits-Pères, 3, le jeudi 30 juillet 1846, heure de midi. D'un Fonds de roulage exploité à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine, 25, sous la raison Pailhot et Pernon.

ANNONCE SPECIALE. Etude de M. GUIDOU, avoué, rue Neuve-des-Petits-Champs, 62. On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution de deux jugements de la chambre du conseil du Tribunal de première instance de la Seine, en date des 22 août 1845 et 15 janvier 1846, enregistrés, M. Guidou, avoué, nommé administrateur provisoire et liquidateur de la société de la Caisse de Secours des ouvriers de la manufacture des tabacs de Paris, a, sous la date du 23 juin 1846, déposé en l'étude de M. Dessaignes, notaire à Paris, rue des Petits-Augustins, 12, commis à cet effet, le projet de répartition de l'actif de ladite caisse.

ANNONCES DIVERSES. M. A. DELAVIGNE ouvrira le 5 août, à l'Institut commercial des Fossés-St-Victor, 25, un nouveau cours trimestriel préparatoire au baccalauréat-ès-lettres.

EMPRUNT DU GRAND DUCHÉ DE BADE DE FL. 5,000,000.

REMBOURSABLES EN FLORINS 9,034,055 PAR DIVIDENDE DE FRANCS 100,000, 80,000, 75,000, etc. Les prix des actions pour le REMBOURSEMENT PROCHAIN, qui aura lieu publiquement à Carlsruhe, le 1er août 1846, sont: 100 fr. pour 13 actions de différentes séries; 50 fr. pour 6 actions de différentes séries.

TRAITE DES MALADIES DES ENFANS, OU CONSEILS AUX MÈRES DE FAMILLE, Aperçu théorique et pratique des causes, des symptômes, de la marche et de la gravité de quelques-unes des maladies les plus fréquentes des enfants, avec l'indication des premiers remèdes à leur opposer en attendant l'arrivée du médecin. Par le docteur ADET DE ROSEVILLE, Médecin-adjoint de Saint-Lazare, professeur d'accouchement, des maladies des femmes et des enfants, etc. In-8. — Prix : 2 fr. A Paris, à l'Institut médical fondé par l'auteur pour le traitement des Maladies des Femmes et des Enfants.

Une grande réussite a constaté le don de divination à MME LACOMBE Rue Boucher, 1, au premier, près le Pont-Neuf. Nous recommandons cette habile Néromancienne aux personnes qui veulent recourir à son art.

PATE EPILATOIRE PERFECTIONNEE de M. DUSSEY, rue du Coq-Saint-Honoré, 13, au premier, reconnue, après examen fait, la seule qui détruit sans nuire, à moins que ces derrières ne lui aient été données à cet effet un mandat soit général, soit spécial.

Maladies Secrètes. TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT, Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc. Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

COMPAGNIE DU GAZ DE L'OUEST. Avis. — MM. les actionnaires ont été prévenus qu'il y aura le jeudi 30 juillet à midi précis, au domicile du gérant, rue Jacob, 30, à Paris, une assemblée générale ordinaire semestrielle, suivie d'une assemblée générale extraordinaire, à laquelle tous les actionnaires peuvent assister, quelque soit le nombre de leurs actions.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN L'administration du Chemin de fer de Paris à Caen ayant prévenu les actionnaires qu'elle va s'occuper d'arriver à la conclusion du traité à passer avec le gouvernement, MM. les actionnaires sont priés de se réunir rue Lafayette, 42, le jeudi 23 courant, à huit heures du soir, afin de prendre des mesures pour se faire rembourser.

STOMACHIQUE FEBRIFUGE Ce vin est employé avec un succès constant contre les maux d'estomac, pour exciter l'appétit et faciliter la digestion, pour donner des forces aux personnes faibles et délicates, pour guérir les fièvres intermittentes ou empêcher le retour. ABBADIE, ph. r. Ste-Apolline, 23. Dép. dans chaque ville.

AGENCE ROYALE DE PUBLICITE DE PARIS. ENTREPRISE SPECIALE D'ANNONCES

POUR TOUS LES JOURNAUX DE PARIS, DES DEPARTEMENTS ET DE L'ETRANGER. S'adresser à M. NORBERT ESTIBAL, Fermier d'annonces de plusieurs Journaux, rue Neuve-Vivienne, 53, à Paris.

Sociétés commerciales. Suivant acte reçu par M. Potier et son collègue, notaires à Paris, les 4, 5 et 6 juillet 1846, enregistré, M. Newman SHERWOOD, maître de forges, demeurant à Marquise, arrondissement de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), patentié pour l'année 1846, le 30 avril de ladite année, suivant certificat délivré le 4 juillet suivant, sous le n. 1827. Ayant agi en son nom personnel et en outre comme ayant charge et pouvoir, et d'ailleurs comme s'étant porté fort de M. Bailey SHERWOOD, son frère, maître de forges, demeurant à Marquise, par lequel il s'est obligé à faire ratifier ledit acte sous huitaine, d'une part; M. James MORRISON, négociant, demeurant, 28, St-Mary-at-Hill, dans la cité de Londres; Et M. Vaughan PRANCE, rentier, demeurant Netter-Street, dans le comté de Somerset (Angleterre); Ayant ainsi tous deux en leur nom personnel et d'ailleurs comme s'étant portés forts de M. Joseph-Dyer SYMPSON, rentier, demeurant n. 7, Golden-Square, dans le comté de Middlesex (Angleterre), par lequel ils se sont obligés solidairement à faire ratifier ledit acte sous huitaine, d'autre part; Ont établi de la manière suivante les bases d'une société qu'ils ont formée entre eux aux fins ci-après:

Et en ce qui concerne la toute propriété des objets servant à l'exploitation des forges dont s'agit, ledit apport a été fait par M. Sherwood en raison de la part d'intérêt qui leur est accordée dans ladite société. Art. 7. Comme condition des stipulations de prêt de la somme de 100,000 fr. de la part d'intérêt attribuée à M. Sherwood dans cette société, M. Newman Sherwood s'est obligé et a obligé M. Bailey Sherwood, solidairement entre eux, à faire bail à la société, si MM. Morrison, Sympson et Prance le requerront, pour tout le temps qui restera à courir de la durée de la société, et ce à partir du jour où M. Morrison, Sympson et Prance auraient fait acte de leur intention à cet égard, par acte extrajudiciaire signé au domicile de la société.

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 17 juillet 1846, qui déclare la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture audit jour. Du sieur GUILLEUME, md de vins-traiteur, rue St-Lazare, 74, nommé M. Verré juge-commissaire, et M. Héronnet, rue Cadet, 13, syndic provisoire (N° 6239 du gr.).

Bourse du 19 Juillet. Table with columns: 1er c., pl. lit., pl. bas, etc. and various market data.

ASSEMBLÉES DU LUNDI 20 JUILLET. NEUF HEURES: Jury aîné, coupeur de poils conc. — Dlle Didier, crémière, verif. — Dame Brownkowska, maîtresse d'hôtel garni, id. — Roger, toiler, reddiff de comptes.

FONDS ÉTRANGERS. Table with columns: Dette act., diff., pass., etc. and various foreign fund values.

CHÊMINS DE FER. St-Germain... Empress... Vers. droite... Obligations... Rouen-Havre... Orléans... Montparnasse... Tours Nantes... Paris-Lyon... Lyon-Avign.